

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 4 avril 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

#### **2018 V.133 Vœu relatif au statut de l'école du Breuil**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant l'avancement du projet « école Du Breuil demain » engagé depuis le début de l'année 2017 et ayant fait l'objet d'une large implication des personnels ;

Considérant la multitude de rapports ayant unanimement appelé à renforcer l'autonomie de l'école Du Breuil en 2002, en 2005, en 2008, en 2014 et finalement en 2015 ;

Considérant l'action urgente rendue nécessaire par les difficultés de l'école en matière de recrutement d'apprenants dans certaines formations ;

Considérant le signal de désengagement très défavorable que susciterait un abandon du changement de statut auprès des partenaires de l'établissement, des parents d'élèves, des apprenants et des agents de l'école ;

Considérant la diversité des formations représentées au sein de l'école qu'elles soient continues ou initiales, scolaires ou en alternance, de niveau Infra bac ou supérieures, de leur complémentarité et de l'importance de chacune de ces composante dans l'identité de l'école ;

Considérant les données budgétaires figurant en page 23 dans le document « Le projet de régie personnalisée école Du Breuil en onze questions / réponses » communiqué aux personnels de l'école et aux groupes politiques du Conseil de Paris qui présente la diversité des financements reçus pour le fonctionnement de l'École ;

Considérant les éléments sur le statut des personnel dans le cadre de la régie personnalisées figurant en page 10 à 13 dans le document « Le projet de régie personnalisée école Du Breuil en onze questions / réponses » communiqué aux personnels de l'école et aux groupes politiques du Conseil de Paris ;

Considérant que les droits et statuts des agents de l'école Du Breuil seraient maintenus en tout point dans le cadre de la régie personnalisée ;

Considérant les 868 000 € investis depuis 2011 dans la rénovation des locaux de l'école et de la nécessité de poursuivre ce programme ;

Considérant qu'il appartiendra au conseil d'administration de la nouvelle régie publique, composé en majorité de conseiller de Paris de valider un nouveau projet pédagogique et que le travail d'actualisation de ce projet appartient à l'équipe enseignante et à la direction de l'école ;

L'Exécutif propose que :

- ✓ La conduite du projet école Du Breuil Demain soit poursuivie en continuant d'intégrer les propositions du personnel et notamment celles des enseignants ;
- ✓ Le contrat d'objectifs et de moyens soit communiqué à l'ensemble des conseillers de Paris et à l'ensemble du personnel de l'école Du Breuil avant le vote en Conseil de Paris du changement de statut ;
- ✓ L'architecture du projet d'établissement (pédagogie, direction de l'enseignement, organigramme, place du domaine, etc...) soit communiqué à l'ensemble des conseillers de Paris et à l'ensemble du personnel de l'école Du Breuil avant le vote en Conseil de Paris du changement de Statut ; avant sa finalisation par la future direction en lien avec l'ensemble du personnel de l'école Du Breuil et le corps enseignant en particulier ;
- ✓ Les résultats de l'étude de programmation des travaux de modernisation et de rénovation des différents bâtiments de l'école Du Breuil soient communiqués à l'ensemble des conseillers de Paris et à l'ensemble du personnel de l'école Du Breuil ;
- ✓ La formation initiale, la délivrance de diplômes reconnus au niveau national ainsi que les formations infra-bac soient des priorités du projet d'établissement de l'école Du Breuil.